



Reduire la provision des charges

Par **JYB38**, le **08/11/2024** à **14:26**

Bonjour,

J'occupe une maison en location depuis environ un an. Lors de la signature du bail, une provision de 150 € pour les charges a été demandée, principalement pour la taille des haies et les TOM. Dès le début, j'ai indiqué que je m'occuperais personnellement de cette taille, l'agence a accepté, mais maintenu la provision de charges telle quelle.

J'ai donc procédé à la taille des haies, et l'agence a accepté de me rembourser environ 1500 €, près de trois mois après ma demande...pour seulement 10 mois d'occupation.

Je souhaiterais réduire le montant des charges, car les montants sont importants.

Je sais qu'un propriétaire ou une agence peut augmenter les charges si la provision est insuffisante, mais peut-on demander une diminution de ces charges afin qu'elles soient en adéquation avec la réalité ? Comment faire cette demande et y a-t-il des textes de référence ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **08/11/2024** à **15:07**

Bonjour,

Chaque année, après la régularisation des charges, la provision doit être recalculée en divisant par 12 la régularisation. Donc la variation peut aussi bien être à la baisse qu'à la hausse.

Par **Pierrepauljean**, le **08/11/2024** à **16:47**

bonjour

s'agissant d'une maison individuelle, qu'y a t il comme charges à part la TEOM ?